



Attention, vous avez jusqu'au 30 mars, 11h45, pour vous inscrire sur les listes électorales en mairie, ou jusqu'au 31 mars 2019 par internet sur le site du service public : [Cliquez-ici](#) [1]



RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

DÉPOT DU TABLEAU DE RECTIFICATION

Le maire de la commune de Pontault-Combault informe les électeurs que le tableau rectificatif de la liste électorale a été déposé aujourd'hui le 10 janvier 2019 au service secrétariat général de la Mairie où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance.

Tout citoyen omis peut réclamer son inscription et tout électeur inscrit sur la liste électorale de la commune peut réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit, du 11 au 20 janvier 2019 devant le Juge du Tribunal d'Instance.

A Pontault-Combault, le 10 janvier 2019



Gilles Bord

Maire de Pontault-Combault

Hôtel de Ville

127, avenue de la République 77347 Pontault-Combault Cedex – www.pontault-combault.fr Tél. 04 77 24 36 30 Fax 01 70 05 47 30

Toute correspondance doit être adressée à l'attention du Maire



S'inscrire sur les listes électorales

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

Poids : 556.17 Ko

[Téléchargement](#) [2]

**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**

SOUS-PREFECTURE DE TORCY

Bureau de la réglementation
et de la coordination territoriale

sp-torcy-bebel@seine-et-marne.gouv.fr

**Arrêté préfectoral n° 2019-01 portant nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département
de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY**

Le sous-préfet de Torcy,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18/BC/482 du 5 octobre 2018, donnant délégation de signature à Monsieur Gérard
BRANLY, sous-préfet de Torcy ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par les présidents des tribunaux de grande instance de Meaux et Melun,

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de
la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil
municipal ;**ARRÊTÉ****Article 1er :**Dans les communes de l'arrondissement de TORCY, sont désignés pour trois ans, membres des commissions de
contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé
ci-après.**Article 2 :**Le sous-préfet de Torcy et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de
l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne.

Torcy, le 07 JAN, 2019

Le sous-préfet


Gérard BRANLYAdresse postale : Cour de Gêral Philippe - Torcy - 77204 BRANLY-LA-VILLE Cedex 01
Téléphone : 01 60 66 08 77 - Site Internet : www.seine-et-marne.pref.gouv.fr
Horaires d'ouverture au public : 9h00 à 12h00 (lundi, mardi, jeudi, vendredi)



commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales

Poids : 285.59 Ko

[Téléchargement](#) [3]

**PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**

SOUS-PRÉFET DE TORCY

Bureau de la réglementation
et de la coordination territorialegp.torcy@seine-et-marne.gouv.fr**Arrêté préfectoral n° 2019-19 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2019-01 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY**

Le sous-préfet de Torcy,

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 18/BC/482 du 5 octobre 2018, donnant délégation de signature à Monsieur Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-01 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-12 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2019-01 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-13 portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2019-01 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département de Seine-et-Marne relevant de l'arrondissement de TORCY ;

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission de contrôle des communes de Russy-saint-Martin, Collégien et Servon ;

ARRÊTÉ**Article 1er :**

La liste des membres des commissions de contrôle est modifiée selon les tableaux joints au présent arrêté.

Article 2 :

Le sous-préfet de Torcy et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-et-Marne

Torcy, le 10/09/2019

Le sous-préfet


Gérard BRANLY

Poids : 363.54 Ko

[Téléchargement](#) [4]

A quel moment dois-je m'inscrire sur les listes électorales ?

Si vous allez avoir 18 ans avant le 28 février prochain : vous serez inscrit(e) automatiquement sur les listes électorales, à condition d'avoir effectué votre recensement citoyen, lors de votre seizième anniversaire.

Vous avez changé de nom durant l'année, signalez-le au service élections de l'[hôtel de Ville](#) [5], muni(e) d'un justificatif (livret de famille, ordonnance du juge).

Vous avez changé d'adresse sur la commune ou vous arrivez à Pontault-Combault.

Vous avez acquis la nationalité française.

Quelle pièces administratives qui vous seront demandées ?

Un justificatif d'identité en cours de validité : carte d'identité, passeport (document prouvant à la fois l'identité et la nationalité française) ou tout autre document prouvant à la fois l'identité et la nationalité française (décret de naturalisation, certificat de nationalité française).

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, facture électricité, gaz, téléphone, avis d'imposition, bulletin de salaire, titre de pension mentionnant l'adresse.

Quand s'inscrire ?

Tout au long de l'année, jusqu'au 31 décembre inclus.

Où faire la demande ?

Au guichet : en mairies, au service Etat civil

par correspondance : en téléchargeant le formulaire d'inscription, en suivant le lien ci-dessous :

REPUBLIQUE FRANÇAISE **DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES** Numéro d'enregistrement

À L'USAGE DES CITOYENS FRANÇAIS

(code électoral, articles L. 2 à L. 40)

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

1. ÉTAT CIVIL

NOM :
Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) :

PRÉNOM(S) :

SEXE : M F

NÉ(E) LE : / / À (commune) :
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

PAYS :

Demande son inscription sur la liste électorale de la commune de :

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

2. SITUATION DU DEMANDEUR

• Cocher la case correspondant à votre situation :

- Situation 1 : première inscription sur les listes électorales d'une commune française
- Situation 2 : demande d'inscription en cas de déménagement à l'intérieur d'une même commune française ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille
- Situation 3 : demande d'inscription en cas de changement de commune d'inscription ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription :

COMMUNE :
Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT : ou OUTRE-MER* :

• Pour les personnes inscrites à l'étranger sur une liste électorale consulaire et qui souhaitent que l'inscription sur la liste électorale de la nouvelle commune entraîne la radiation de cette liste électorale consulaire, préciser :

- Ambassade ou poste consulaire :

- Pays :

3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (ou le courrier peut être expédié)

Adresse :
étage, escalier, appartement immeuble - bâtiment - résidence

n° extension type de voie nom de la voie

lieu-dit code postal localité

Téléphone :

Courriel (fortement recommandé) :

* OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie

Date : / / Signature du demandeur : _____

Cachet de la mairie **Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)**

Inscription volontaire Inscription par décision judiciaire Inscription d'office

Date de réception de la demande en mairie : Date de prise en compte de la demande :

Le lettré n° 78-17 du 6 janvier 1978 relatif aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données au profit des organismes destinataires du formulaire.



citoyens français

Poids : 168.99 Ko

[Téléchargement](#) [6]

REPUBLIQUE FRANÇAISE



N° 12671 * 01

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES À L'USAGE DES CITOYENS NON-FRANÇAIS DE L'UNION EUROPÉENNE ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN (code électoral, articles L. 10 et L. 11, L. 15 à L. 17, L. 18 à L. 40)

Numéro d'arrondissement

Formulaire valable uniquement s'il est accompagné des pièces justificatives (voir notice explicative au dos)

1. ÉTAT CIVIL

NOM :

Indiquer le nom de jeune fille pour les femmes mariées

NOM MARITAL (facultatif) :

PRÉNOM(S) :

SEXE : M F

NATIONALITÉ :

NÉ(E) LE :

/ /

À (commune) :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT :

ou SUBDIVISION ADMINISTRATIVE :

(Outre-Mer*, département, province, ...)

PAYS :

Demande son inscription sur la liste électorale complémentaire de la commune de :

DÉPARTEMENT :

ou OUTRE-MER* :

2. SITUATION DU DEMANDEUR

• Cocher la case correspondant à votre situation :

- Situation 1 : première inscription dans une commune française

- Situation 2 : demande d'inscription en cas de déménagement à l'intérieur d'une même commune française ou d'un même arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille

- Situation 3 : demande d'inscription en cas de changement de commune d'inscription ou en cas de changement d'arrondissement pour Paris, Lyon et Marseille

Dans ce cas, indiquer impérativement le précédent lieu d'inscription pour les élections des représentants français au Parlement européen :

COMMUNE :

Pour Paris, Lyon et Marseille, indiquer aussi l'arrondissement

DÉPARTEMENT :

ou OUTRE-MER* :

• Indiquer le lieu de la dernière inscription sur une liste électorale d'un autre pays de l'Union Européenne

- Pays :

- Subdivision administrative :

- Commune ou localité :

3. COORDONNÉES PERSONNELLES DU DEMANDEUR (où le courrier peut être expédié)

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel (fortement recommandé) :

@

* OUTRE-MER : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Wallis-et-Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.

L'électeur soussigné déclare qu'il n'a demandé son inscription pour les élections européennes dans aucune autre commune de France, qu'il n'exerce son droit de vote qu'en France et qu'il n'est pas privé du droit de vote dans l'État dont il a la nationalité.

Date : / /

Signature du demandeur :

Cachet de la mairie

Rubrique réservée à la mairie (ne rien inscrire)

Inscription volontaire

Inscription par décision judiciaire

Date de réception de la demande en mairie : / /

Date de prise en compte de la demande : / /

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

citoyens non français de l'union européenne

Poids : 46.92 Ko

[Téléchargement](#) [7]

Retournez le accompagné d'une copie des justificatifs d'identité et de domicile à l'adresse suivante :

Service Elections
Hôtel de Ville
107 avenue de la République
77340 Pontault-Combault

par Internet : www.service-public.fr [8]

URL de la source (modifié le 06/01/2022 - 11:44): <https://www.pontault-combault.fr/dialogue-citoyen/participer-aux-elections/sinscrire-sur-les-listes-electorales>

Liens

[1] <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/>

[2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/0443_001.pdf

[3] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/0470_001.pdf

[4] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/3292_001.pdf

[5] <http://www.pontault-combault.fr>

[6] <https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire-de-demande-d-inscription-sur-les-listes-electorales-pour-les-citoyens-francais.pdf>

[7] <https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire-de-demande-d-inscription-sur-les-listes-electorales-pour-les-citoyens-non-francais-de-l-union-europeenne.pdf>

[8] <http://www.service-public.fr/>